

2020-0618
2020-03-20

KQ PYRACLOSTROBIN 98% TECHNIQUE

FONGICIDE

SOLIDE

POUR LA FABRICATION, LA PRÉPARATION OU LE RECONDITIONNEMENT

PRINCIPIE ACTIF: Pyraclostrobin 98.6 %

NO. D'HOMOLOGATION: 33728 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

**AVERTISSEMENT – POISON
IRRITANT POUR LA PEAU**

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'UTILISATION

EMPÊCHER LES PERSONNES NON AUTORISÉES D'Y AVOIR ACCÈS

CONTENU NET: 10 – 500 KG

Coordonnées du fabricant:

Shandong Kangqiao Bio-Technology Co., LTD.
Lvyi Industrial Park
256500
Boxing County
Shandong Province, China

No. Tel. +86-532-85624007

Coordonnées au Canada:

Hanson Industry Company
569 Rosehill Ave.
Stittsville, Ontario
K2S 0E8

No. Tél. (519) 702-2185

MODE D'EMPLOI

Ce produit doit être utilisé uniquement pour la fabrication d'un fongicide homologué en vertu de la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

LIMITATIONS

Ne pas appliquer le produit tel quel directement sur les cultures; pour la préparation seulement.

PRÉCAUTIONS

1. **EMPÊCHER LES PERSONNES NON AUTORISÉES D'Y AVOIR ACCÈS.**
2. Ne pas inhaler les vapeurs. Peut être mortel si inhalé.
3. Cause une irritation de la peau. NE PAS mettre sur la peau.
4. Se laver à fond après la manutention et avant de manger, boire et/ou fumer. Laver les vêtements contaminés à l'eau chaude et au savon avant de les réutiliser. Ne pas porter de chaussures contaminées.

PREMIERS SOINS

En cas d'ingestion : Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec les yeux : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Le patient devrait être traité selon les symptômes.

ENTREPOSAGE

Conserver dans le contenant d'origine durant l'entreposage.

Entreposer le produit dans un endroit frais, sec, bien aéré, loin des semences, des engrais ou des autres pesticides.

Garder loin de la chaleur ou d'une flamme nue ou de toute autre source de chaleur.

ÉLIMINATION ET DÉCONTAMINATION

Pour les déversements, porter l'équipement de protection approprié. Absorber le produit déversé avec une substance inerte comme de la sciure de bois ou du sable. Nettoyer la zone contaminée avec une solution détergente.

Si impliqué dans un incendie, utiliser de l'eau, de la mousse, du CO₂ ou un moyen d'extinction sec chimique. Dans des conditions d'incendie, des vapeurs nocives peuvent être produites; porter un appareil respiratoire autonome et un équipement de protection. Empêcher l'eau d'extinction de s'infiltrer dans les réserves d'eau publiques.

Les fabricants canadiens doivent éliminer les matières actives non utilisées et les contenants en respectant la réglementation municipale et provinciale. Pour plus de détails et pour des renseignements sur le nettoyage des déversements, s'adresser au fabricant ou à l'agence provinciale responsable.

Ce produit est toxique pour les invertébrés aquatiques, les poissons et les plantes aquatiques. Ne pas contaminer les zones aquatiques (ruisseaux, lacs, étangs, rivières, les marais littoraux et les estuaires) par la dérive de pulvérisation, le nettoyage de l'équipement ou l'élimination des déchets.

AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.
